



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par European Women's Lobby et Sveriges Kvinnolobby, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Le paysage médiatique a radicalement changé au cours des vingt dernières années. Les nouvelles technologies de l'information et des communications ont contribué à l'émancipation et à l'autonomisation des femmes, mais elles ont aussi créé de nouvelles formes d'exploitation des femmes et des filles. Au cours de l'examen du thème de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme consacrée aux femmes et aux médias, nous appelons les États Membres des Nations Unies à se pencher sur les nouvelles restrictions, toujours plus nombreuses, dont font l'objet les femmes dans leur vie courante. Il convient tout particulièrement de lutter contre les discours haineux et les menaces proférés sur Internet à l'encontre des femmes et des filles, l'ampleur croissante de l'exploitation sexuelle de ces dernières, ainsi que la pornographie et la publicité à caractère sexiste.

La place des femmes dans les médias demeure limitée par rapport à celle accordée aux hommes. La situation ne s'est guère améliorée au cours des deux dernières décennies, en dépit de la prise en compte de la question dans le Programme d'action de Beijing. On compte toujours davantage d'hommes parmi les experts, tandis que les femmes constituent le plus souvent le grand public. Le dernier rapport de l'Étude mondiale sur l'image des femmes dans les médias, réalisé en 2015, montre qu'il est bien moins question des femmes que des hommes dans les médias, avec un taux de représentation de 24 %. Aucune évolution en la matière n'a été observée depuis le précédent rapport de 2010. Le même constat s'applique aux tweets et aux articles publiés sur Internet, ce qui confirme le manque de visibilité des femmes.

Les statistiques ventilées par sexe font en général défaut dans le secteur des médias. En effet, selon l'UNESCO, seuls 15 % des États Membres des Nations Unies procèdent à la collecte de ce type de données dans ce secteur. Les recherches et les données factuelles sur les inégalités entre les sexes dans les médias sont en grande partie issues d'études menées par des organisations de la société civile à leur propre initiative.

Le financement en faveur de l'égalité des femmes et des hommes dans les médias est crucial pour pouvoir respecter les engagements pris dans le cadre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, du Programme d'action de Beijing et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est nécessaire que les initiatives telles que l'Étude mondiale sur l'image des femmes dans les médias bénéficient d'un soutien financier plus important pour continuer à produire des données homogènes et comparables pour tous les pays, et pas seulement pour les pays qui y participent de leur propre gré. L'Alliance mondiale genre et médias, si elle était correctement financée et développée, serait par ailleurs en mesure de provoquer de véritables changements.

Une participation et une représentation égales des femmes au sein des médias sont essentielles au débat et à la vie démocratiques. Il est essentiel de mettre en œuvre les engagements et les objectifs convenus au niveau international par les États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que dans le Programme d'action de Beijing, lesquels appellent à lutter contre les stéréotypes et à faciliter l'accès des femmes aux médias. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est tributaire de la pleine participation des femmes et des hommes dans tous les domaines de la société, y compris dans les médias. Il est impératif de garantir la liberté de la presse et la liberté d'expression, sachant que l'égalité des femmes et des hommes y est étroitement liée. Il est en outre essentiel de favoriser les rôles de

premier plan pour les femmes dans les médias et d'améliorer leurs conditions de travail dans le secteur. Pour que les contenus soient non sexistes et qu'ils reflètent l'égalité entre les femmes et les hommes, l'environnement dans lequel ils sont produits doit être exempt de discrimination, de harcèlement et de violences.

Les représentations stéréotypées et la sexualisation des femmes sont largement répandues et prennent de l'ampleur à mesure que le paysage médiatique change et se développe. La culture du viol est omniprésente sur Internet, tout comme la sexualisation et la banalisation de la violence masculine. Les recherches montrent que l'exposition quotidienne aux représentations d'objectivation sexuelle des femmes dans les médias s'accompagne d'une insatisfaction corporelle et d'une auto-objectivation accrues chez les filles et les femmes, ainsi que d'une plus forte adhésion aux conceptions sexistes et d'une plus grande tolérance à l'égard de la violence sexuelle à l'encontre des femmes.

La publicité à caractère sexiste touche particulièrement la santé mentale des jeunes femmes. Dans une étude menée par le Sveriges Kvinnolobby en 2013, neuf femmes interrogées âgées de 13 à 30 ans sur dix ont affirmé que la publicité avait déjà provoqué chez elles des complexes et leur avait donné envie de changer certains aspects de leur apparence physique.

La question de la violence sexuelle et de la pornographie sur Internet doit être traitée sans attendre. De nos jours, des scènes de viols, de tortures sexuelles et de traitements dégradants dont sont victimes certaines femmes sont accessibles en permanence à l'aide d'un simple ordinateur ou téléphone portable. La pornographie est à présent plus violente et le public de plus en plus jeune. Les études montrent que ces contenus banalisent la violence sexuelle à l'encontre des femmes et des filles et qu'ils ne favorisent pas des relations sexuelles saines. Nos enfants et les générations futures doivent être en mesure de se forger leur propre sexualité, sans scènes pornographiques qui associent le sexe à la violence, aux humiliations et aux agressions.

Les discours de haine, le harcèlement et les menaces à l'encontre des femmes sont très fréquents sur Internet et font désormais partie intégrante de la vie quotidienne de nombreuses femmes et filles. Les propos haineux publiés en ligne ont de graves conséquences sur la capacité des individus à communiquer et à agir librement au sein de la société et imposent des contraintes aux femmes et aux filles dans leur vie quotidienne. Les femmes qui exercent des responsabilités publiques sont davantage exposées à ce type de propos ainsi qu'aux menaces directes. Il s'agit là d'un problème démocratique auquel il convient de remédier.

De nos jours, les réseaux sociaux et Internet occupent une place importante dans la vie des femmes et des filles du monde entier. Pourtant, bien qu'elles soient tout aussi susceptibles d'être victimes de violences, d'exploitation et d'autres infractions sur Internet qu'ailleurs, il n'existe toujours pas d'outils permettant de les protéger et de garantir leurs droits fondamentaux. Par rapport à la plupart des autres sphères de la société, le cyberspace n'est pas suffisamment réglementé. Ces inégalités de traitement ainsi que l'impunité qui règne en la matière constituent une atteinte aux droits des femmes et des filles, et il convient par conséquent d'y remédier de toute urgence.

Nous appelons les États Membres des Nations Unies à :

- Mettre au point des baromètres médiatiques annuels dotés d'objectifs, de cibles et d'indicateurs et basés sur des données homogènes et comparables afin de refléter de façon tangible le degré de participation des femmes dans les médias du point de vue du recrutement, des contenus, des approches éditoriales, etc.

- Veiller à ce que les objectifs soient assortis de cibles et d'indicateurs relatifs à l'accès des femmes aux postes de gestion et de direction, ainsi qu'aux conditions de travail – et notamment à l'égalité de rémunération entre les sexes – et aux mécanismes de prévention du harcèlement sexuel et d'autres formes de discrimination.
- Examiner les moyens permettant d'assurer aux femmes journalistes, aux élues, aux chercheuses et à toutes celles qui travaillent dans le secteur culturel une meilleure protection juridique, en particulier lorsqu'elles sont victimes de campagnes de haine organisées.
- Mettre en œuvre, dans une perspective forte et concrète d'égalité des femmes et des hommes, des mesures de répression visant à lutter contre les discours haineux et les infractions motivées par la haine sur Internet.
- Renforcer la responsabilité des fournisseurs de plateformes de communication sur Internet, tant en ce qui concerne les propos haineux et sexistes en ligne que la diffusion de contenus pornographiques et relevant de l'exploitation sexuelle des femmes et des filles.
- Sensibiliser et former les agents de police et les magistrats à la question des discours haineux, des menaces et des autres formes de harcèlement en ligne dans une optique d'égalité des femmes et des hommes.
- Charger les diffuseurs de médias publics de garantir l'égalité des femmes et des hommes en établissant un modèle de participation et de représentation non stéréotypée qui pourra également être utilisé par les acteurs privés du secteur.
- Adopter des mesures législatives contre la publicité sexiste et imposer au secteur publicitaire l'obligation de signaler systématiquement les retouches d'images.
- Systématiser, pour tous les fournisseurs d'accès à Internet, le recours aux filtres à option d'adhésion (« opt-in »), qui permettent de bloquer les contenus pornographiques. Les consommateurs qui souhaitent avoir accès à ce type de contenus doivent être contraints à choisir délibérément de désactiver le filtre en question (« opt-out »).
- Garantir des environnements scolaires sans pornographie pour les enfants.
- Mettre en place des dispositifs de vérification de l'âge sur tous les sites Internet qui proposent des contenus pornographiques. Avant de permettre l'accès à des contenus pornographiques, il convient qu'un tiers s'assure que l'utilisateur a plus de 18 ans.
- Déterminer quelles mesures législatives sont susceptibles de restreindre la diffusion de contenus pornographiques en ligne.
- Appuyer les études factuelles et les programmes menés par des organisations de la société civile sur l'égalité des femmes et des hommes dans les médias.
- Prévoir une formation obligatoire sur la question du genre dans les programmes et les stages destinés aux journalistes.
- Intégrer aux programmes scolaires des cours consacrés aux médias et à la maîtrise des technologies de l'informatique et des communications. L'éducation doit s'attacher à sensibiliser à l'égalité des femmes et des hommes et mettre en évidence l'impact négatif des stéréotypes sexistes au regard de la réalisation de cet objectif. Dès lors que les citoyens ont appris à analyser, utiliser, consommer et produire des contenus médiatiques avec discernement, ils sont en mesure de participer pleinement au débat public.

Sveriges Kvinnolobby
Le Lobby européen des femmes

À propos du Sveriges Kvinnolobby

Le Sveriges Kvinnolobby (SKL) est une organisation-cadre politiquement indépendante et non confessionnelle qui réunit des organisations de femmes en Suède. Nous nous employons à la pleine réalisation des droits fondamentaux des femmes et à l'avènement d'une société égalitaire entre les femmes et les hommes en Suède, dans l'Union européenne et partout dans le monde. Le SKL, fondé sur des principes féministes, rassemble 47 organisations membres. Notre action s'appuie sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et sur le Programme d'action de Beijing.
